Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Melleray - Tome IV

Melleray. — *Population :* 338 hab. en 1901 ; — 338 hab. en 1906.

On enleva les cloches de l'église et les portes furent fermées le 19 avril 1793. Mais la municipalité protesta contre la suppression de la paroisse et demanda un curé constitutionnel en place de M. Herbelin, émigré, 6 juin 1793. Les vases sacrés déposés au district étaient tous en cuivre, 19 janvier 1794.

École. — Alex. Levayer, tailleur à la Chapelle-Moche, « bon républicain, » fut nommé instituteur le 14 oct. 1794.

Féodalité. — Jean de Logé, pour la fondation de sa chapelle de la Vallée, avait acquis une rente de Jean de Rays. écuyer, seigneur de Melleray, avant 1488 (Arch. de Chantepie, Thubœuf).

Le 20 sept. 1793, Volcler alla de Lassay à Melleray pour arrêter le maire Gaigneau qu'il ne trouva point, mais emmena sa femme et sa domestique parce qu'il avait trouvé dans un meuble une chanson contre-révolutionnaire. Saint-Martin-Rigaudière vint à son tour le 2 janvier 1794 faire signer par menace aux officiers municipaux des attestations de non-résidence de Michel Le Normand, noble, et du maire Gaigneau, afin de les faire condamner par la Commission révolutionnaire. Le premier fut condamné à mort le 4 mars 1794.

Les Chouans auraient mis à mort en l'an VI, d'après une correspondance administrative, les frères Creuzier qui, seuls, soutenaient le curé constitutionnel. — Le 7 novembre 1798, lit-on dans le même registre, une douzaine de Chouans parcourent la campagne et détroussent les voyageurs qui passent au gué de Loré.

La paroisse était catholique et royaliste. En 1796, on ne trouve même pas une personne pour recevoir les paquets de l'administration. « Les communes de Melleray, Niort et Couesmes, écrit le commissaire de Saint-Fraimbault-sur-Pisse. se lèveraient en masse pour les Chouans. » Il propose de prendre comme otages les dix plus riches de ces communes, 22 août 1799. En sept. 1799, les insurgés occupent presque continuellement le bourg. La proclamation des consuls est arrachée aussitôt que posée, 5 janv. 1800. — A la pacification, neuf Chouans rentrèrent dans la commune.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le jeudi 8 mars.

Maire : Leblanc, 1905.